Douains, le 22 décembre 2021

Communiqué de presse

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) : une nouvelle méthode de contractualisation pour Seine Normandie Agglomération.

Engagée depuis sa création dans la transition écologique et solidaire, Seine Normandie Agglomération concrétise cette volonté par un Plan Climat Air Energie (PCAET) ambitieux, qui compte de nombreux objectifs en matière de développement durable. Aujourd'hui, SNA va plus loin aux côtés de l'État avec une nouvelle méthode de contractualisation : le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), afin de mieux lutter contre les impacts économiques et sociaux de la crise sanitaire.

Une approche transversale et cohérente pour l'ensemble des enjeux du territoire
Présentée au Conseil Communautaire du 16 décembre dernier, le CRTE a été définitivement signé ce mardi 21 décembre [1] par Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération, et Virginie SENÉ-ROUQUIER, Sous-Préfète de l'arrondissement des Andelys, en présence de Thomas DURAND, Vice-Président de SNA en charge de l'Urbanisme, de la Politique agricole et de la Coopération communale, de Christian LEPROVOST, Vice-Président de SNA en charge de l'Écologie, de la Transition énergétique et de la Valorisation des déchets, et de Laurent TESSIER, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Eure.

Proposée par le Gouvernement aux collectivités du « bloc communal », ce contrat représente une nouvelle méthode de contractualisation et a pour objectif d'accompagner les collectivités vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

Le CRTE a également vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente. Il représente aujourd'hui pour SNA une véritable opportunité de poursuivre ces démarches et de relancer l'économie par la transition écologique.

En cohérence avec le projet de territoire mené par la collectivité, les orientations stratégiques proposées par le CRTE tournent autour de 4 axes majeurs :

Axe 1 : Développer le territoire de SNA autour de la dynamique de l'axe Seine, en aménageant les zones d'activités déjà présentes, en lançant de nouveaux grands projets d'aménagement, et en entreprenant de vastes opérations de reconversion/requalification des friches.

[1] *En format restreint compte-tenu de la situation sanitaire.*

Axe 2 : Affirmer et valoriser l'identité « Nouvelle Normandie » de l'agglomération pour être plus attractifs, en diversifiant et en améliorant l'offre touristique et l'offre culturelle, en valorisant d'avantage les sites qui attirent du public et en restaurant et protégeant notre patrimoine.

Axe 3 : Innover et fédérer autour d'un territoire éco-responsable, en avançant autour de l'objectif « Territoire 100% énergies renouvelables d'ici 2040 » et de l'ambitieux Plan Alimentaire Territorial (PAT) de SNA. La finalité est de rendre l'agglomération à la fois actrice et animatrice de son territoire.

Axe 4 : Mieux vivre ensemble sur un territoire équitable et connecté, en revitalisant les cœurs des villes et des bourgs centres notamment grâce à la rénovation et à la création de commerces de proximité et de centre-ville. La volonté de SNA sur cet axe est d'améliorer l'accessibilité et la sécurité du territoire, l'offre éducative, petite enfance et jeunesse, ainsi que l'offre sportive et l'offre médicale, et de réduire les disparités territoriales par le numérique, notamment dans les quartiers prioritaires.

Le CRTE est prévu dans la durée du mandat municipal de 2020-2026 et se compose de 127 opérations[2], pour un budget approximatif de 300 millions d'euros (pour les opérations d'ores et déjà programmées). Ce contrat est évolutif et il sera possible d'y intégrer de nouvelles actions tout au long de sa durée.

« *Dans la lignée du Plan Climat Air Énergie (PCAET) et du Contrat de Transition Écologique (CTE) déjà en place, Seine Normandie Agglomération marque une nouvelle fois son engagement en matière de transition écologique et solidaire avec la signature ce lundi du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Cette nouvelle méthode de contractualisation nous permettra notamment de lutter plus efficacement contre les impacts économiques et sociaux de la crise sanitaire*. » Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération.

« *Pour reprendre les propos du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance : 'pas d'argent public si ce n'est pour construire la France d'aujourd'hui et la France de demain.' La transition écologique et la solidarité sont les moteurs d'évolution et de développement des territoires dans un contexte de crise qu'il nous faut dépasser. SNA a su être au rendez-vous et ce CRTE en est la concrétisation. L'État apporte un soutien actif à sa mise en œuvre en lien étroit avec la communauté d'agglomération et plus largement avec l'ensemble des communes pour fédérer les énergies, les ambitions et les moyens au seul bénéfice de nos concitoyens*. » Virginie SENÉ-ROUQUIER, Sous-Préfète de l'arrondissement des Andelys.

[2] *Les 127 opérations concernées :*
- *72 opérations inscrites dans les contrats pré-existants : OPAH, OPAH-RU, Contrat de Transition Écologique (CTE), Action Cœur de ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD), FISAC, Contrat de ville ;*
- *34 fiches action prêtes à démarrer (2021, 2022 et 2023) ;*
- *21 fiches action thématiques (opérations matures et/ou de faible montant).*